

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES TROIS VILLES DURANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS D'EAU**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de Légion d'Honneur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, Chapitre 1 : Dispositions générales - Chapitre 2 : Police municipale, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et Chapitre 3, Section 1 : Police de la circulation et du stationnement, articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : À compter du mercredi 23 novembre 2011, et jusqu'à la fin des travaux de renouvellement de branchement d'eau,

- **la circulation sera mise à sens unique, rue des Trois Villes, section entre le rond-point Albert Camus et la rue d'Amérique, dans le sens rond-point Albert Camus / rue d'Amérique.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire ainsi que les déviations seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 16 novembre 2011

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,



Antoine SEARA